ARCHIVES DAVID MARCHON

NEUCHÂTEL

«La décroissance, ça t'effraie?», interroge Théo Buss

La décroissance, utopie rétrograde ou condition de survie pour le genre humain? Invité par le Réseau objection de croissance neuchâtelois (Rocne) dans le cadre des Cafés décroissance, Théo Buss se penchera sur la question mardi dès 19h30 au restaurant l'Interlope, à Neuchâtel. Ce formateur, journaliste et théologien, qui a fait ses études à Neuchâtel, est un spécialiste de l'Amérique latine, où il a vécu. /comm-réd

PESEUX

Un immeuble de trois étages pousse sur un magasin

Un immeuble de trois étages accueillera douze appartements locatifs à la fin de cette année à la rue James Paris, à Peseux. Originalité du projet: les logements s'élèvent sur un bâtiment déjà existant, celui d'une surface commerciale.

SARA SAHLI

SUPERPOSITION *Le projet joue la carte de la mixité architecturale entre structures anciennes et nouvelles.* (RICHARD LEUENBERGER)

«Il aurait été plus simple de détruire. C'est d'ailleurs ce qui se passe le plus souvent dans ce genre de cas», explique l'architecte Thierry de Pourtalès. Le cas en question s'observe à la rue James Paris, à Peseux. Un immeuble locatif de trois étages pousse depuis quelques mois sur le bâtiment qui abritait la boutique «La Halle aux chaussures» et le bancomat de la Banque cantonale neuchâteloise.

Le projet dont les coûts s'élèvent à plus de cinq millions de francs comptera douze appartements locatifs de deux et six pièces et demie. «L'immeuble accueillera les premiers locataires à la fin de cette année», indique Sébastien Eberhard, membre de la direction de la société E-Gestion, propriétaire de la surface. Le magasin de chaussures pourra rouvrir ses portes dans une quinzaine de jours.

«Les travaux ont commencé à fin octobre 2009. Ils évoluent rapidement, malgré les difficultés techniques», se réjouit Sébastien Eberhard. C'est que le projet représente un vrai défi architectural, précise Thierry de Pourtalès. «Ce bâtiment, qui date des années 1970, n'était pas du tout prévu pour une extension verticale. Nous avons dû poser des micro-pieux pour renforcer les fondations, et refaire les dalles et les piliers».

Pourquoi, dès lors, choisir de se compliquer la tâche? Si l'architecte a dû composer avec des difficultés pratiques, d'autres considérations ont penché dans la balance. «Démolir les anciennes structures en béton armé aurait provoqué des nuisances pour le voisinage et une charge pour l'environnement.»

Le choix de Thierry de Pourtalès s'insère aussi dans une certaine vision de l'urbanisme. «Je trouve plus intéressant de composer avec ce qui est déjà là et de favoriser une mixité entre des structures anciennes et nouvelles». /SSA

Rendre la zone attractive

Quel avenir pour la zone commerciale de Peseux? Pour l'architecte Thierry de Pourtalès, elle gagnerait en attractivité avec une meilleure diversification entre les commerces et les logements. «Le centre Cap2000 est presque laissé à l'abandon. Une réflexion devrait être menée.»

Celle-ci est en cours, assure Erica Di Nicola, déléguée communale à l'urbanisme. «Je ne pense pas que ce soit un problème de diversification. La population est là. Il s'agit plutôt de la faire revenir en modernisant les locaux pour les adapter aux besoins de notre époque...» /ssa